



## Litige assurance civile accident causé par un tiers

Par **poulette27**, le 15/10/2015 à 16:56

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Mon fils a subi un accident causé par un tiers à l'école les ligaments croisés sont touchés il ne peut plus faire de sport sur pivot il a le droit qu'au sport en ligne l'assurance adverse répond favorable mais la mienne me dit qu'il faut un certificat de consolidation avant de pouvoir clôturer le dossier sauf qu'il ne peut pas vu qu'il risque de lâcher à tout moment ou pas donc il risque de ne jamais être clôturé. Ma question est comment faire pour que l'assurance évalue et verse le dédommagement corporel et moral préjudice à mon fils

**MERCI** [smile4]

Par **chaber**, le 15/10/2015 à 17:23

Bonjour

le préjudice sera évalué après consolidation.

Pour l'instant il faut fournir régulièrement les certificats d'arrêt d'activité.